

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 11 décembre 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présent, madame la conseillère Lyne Perras et messieurs les conseillers Antoine Quirion Couture, Joël Beaudoin, Jean-Denis Paré et Francis Ranger, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Est absent, monsieur le conseiller Sylvain Mallette.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 32.

23-12-166

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - .1 séance extraordinaire du 9 novembre 2023
 - .2 séance ordinaire du 13 novembre 2023
4. Première période de questions du public
5. Avis de motion et projet de règlement numéro 483-23 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités - exercice financier 2024
6. Avis de motion et projet règlement numéro 484-23 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants et différentes modalités - exercice financier 2024
7. Avis de motion et projet de règlement numéro 485-23 décrétant l'acquisition d'appareil respiratoire individuel autonome (APRIA) et un emprunt de 200 000 \$
8. Avis de motion et projet de règlement numéro 486-23 fixant la tarification de refacturation lors d'intervention du service de sécurité incendie sur le territoire d'autres municipalités
9. Nomination de l'élu pour la Fête des Bénévoles – 13 avril 2024
10. Adoption des dépenses

11. Désignation d'une fourrière en vertu du code de la sécurité routière – Yves Station-Service inc.
12. Camp de jour été 2024 – Les Camps AES
13. Autorisations
 - .1 Demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique – Pompier 2
 - .2 Annulation de l'appel d'offres AO2023-10
 - .3 Conseil du patrimoine religieux du Québec – demande de subvention/volet 1 pour la salle multifonctionnelle
 - .4 Sécurité au croisement du Chemin et de la Montée de la Grande-Ligne – Implantation des recommandations
 - .5 Ressources humaines – mise à jour de la politique salariale
 - .6 Réalisation des plans d'un nouveau gazebo :
 - .1 Mandat à BGA Architectes
 - .2 Mandat à Intra Bois inc. – Ingénieur
 - .7 Appels d'offres :
 - .1 Achat d'appareils respiratoires individuels autonomes (APRIA)
 - .2 Déneigement des rues à compter de l'hiver 2024-2025
 - .8 Réalisation travaux sur la structure du clocher
 - .9 Ferme Serge et Marcel Dubuc – Ajustement d'essence 2023
 - .10 Factures Eurovia Québec Construction inc. – Asphaltage Chemin Rivière-des-Fèves Nord
 - .11 Facture Lignes Maska – Scellement des fissures
14. Rapport des élus
15. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes
 - .1 Travaux publics
 - .2 Urbanisme
16. Varia
 - .1 TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux numéro 5
 - .2 Embauche nouveau pompier
 - .3 Gestion et coordination des comités de bénévoles
17. Deuxième période de questions du public
18. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbaux

23-12-167

3.1 Séance extraordinaire du 9 novembre 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2023 tel que déposé.

ADOPTÉ

23-12-168

3.2 Séance ordinaire du 13 novembre 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Première période des questions du public

23-12-169

5. Avis de motion et projet de règlement numéro 483-23 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités - exercice financier 2024

Monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, donne un avis de motion et propose l'adoption du projet de règlement numéro 483-23 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités - exercice financier 2024.

ADOPTÉ

23-12-170

6. Avis de motion et projet de règlement numéro 484-23 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants et différentes modalités - exercice financier 2024

Monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, donne un avis de motion et propose l'adoption du projet de règlement numéro 484-23 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants et différentes modalités - exercice financier 2024.

ADOPTÉ

23-12-171

7. Avis de motion et projet de règlement numéro 485-23 décrétant l'acquisition d'appareil respiratoire individuel autonome (APRIA) et un emprunt de 200 000 \$

Monsieur le conseiller Joël Beaudoin, donne un avis de motion et propose l'adoption du projet de règlement numéro 485-23 décrétant l'acquisition d'appareil respiratoire individuel autonome (APRIA) et un emprunt de 200 000 \$.

ADOPTÉ

23-12-172

8. **Avis de motion et projet de règlement numéro 486-23 fixant la tarification de refacturation lors d'intervention du service de sécurité incendie sur le territoire d'autres municipalités**

Monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, donne un avis de motion et propose l'adoption du projet de règlement numéro 486-23 fixant la tarification de refacturation lors d'intervention du service de sécurité incendie sur le territoire d'autres municipalités.

ADOPTÉ

23-12-173

9. **Nomination de l' élu pour la Fête des Bénévoles – 13 avril 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que monsieur le conseiller Jean-Denis Paré soit désigné comme responsable de l'organisation de la Fête des Bénévoles de la municipalité de Saint-Urbain-Premier le samedi 13 avril 2024.

ADOPTÉ

23-12-174

10. **Adoption des dépenses**

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2023, totalisant un montant de **813 594.61 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

23-12-175

11. **Désignation d'une fourrière en vertu du code de la sécurité routière – Yves Station-Service inc.**

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT QU' une telle résolution n'engage pas la Municipalité à utiliser les services de Yves Station-Service inc.;

CONSIDÉRANT QUE Yves Station-Service inc. pourra desservir, entre autres, *la Sûreté du Québec, le corps de police municipale et Contrôle routier Québec (SAAQ)*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

QUE le Conseil municipal désigne Yves Station-Service inc. propriété de monsieur Mathieu Marcil, à opérer une fourrière d'autos au 183, rue Principale, Saint-Urbain-Premier, Québec J0S 1Y0 et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

QUE Yves Station-Service inc. devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec, dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au *Guide de gestion des véhicules saisis* produit par la Société;

QUE les installations d'Yves Station-Service inc. devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité;

QUE la Municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

ADOPTÉ

23-12-176

12. Camp de jour été 2024 – Les Camps AES

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Municipalité de Sainte-Martine est renouveler automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier ne souhaite pas renouveler le point A) de l'article 5 : Le camp de jour municipale de Sainte-Martine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier souhaite quand même offrir le service d'un camp de jour à ses citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à signer en leur nom l'entente de camp de jour pour l'été 2024 avec Les Camps AES, division de GVL inc.(Gestion Vincent et Limoges inc.).

ADOPTÉ

13. Autorisations

23-12-177

13.1 Demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique – Pompier 2

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux Municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

23-12-178

13.2 Annulation de l'appel d'offres AO2023-10

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'annuler l'appel d'offres AO2023-10.

ADOPTÉ

23-12-179

13.3 Conseil du patrimoine religieux du Québec – demande de subvention/volet 1 pour la salle multifonctionnelle

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à faire la demande de subvention/volet 1 pour la salle multifonctionnelle (anciennement l'église) auprès du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

ADOPTÉ

23-12-180

13.4 Sécurité au croisement du Chemin et de la Montée de la Grande-Ligne – Implantation des recommandations

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de commencer l'implantation des recommandations simples concernant la sécurité au croisement du Chemin et de la Montée de la Grande-Ligne.

ADOPTÉ

23-12-181

13.5 Ressources humaines – mise à jour de la politique salariale

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite modifier les conditions d'emploi de mesdames Caroline Landry et Myriam Touchette dès le 1^{er} janvier 2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à ajuster les salaires de mesdames Caroline Landry et Myriam Touchette.

ADOPTÉ

13.6 Réalisation des plans d'un nouveau gazebo :

13.6.1 Mandat à BGA Architectes

REPORTÉ

13.6.2 Mandat à Intra Bois inc. – Ingénieur

REPORTÉ

13.7 Appels d'offres :

23-12-182

13.7.1 Achat d'appareils respiratoires individuel autonome (APRIA)

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à émettre un appel d'offres pour l'achat d'appareils respiratoires individuel autonome (APRIA)

ADOPTÉ

23-12-183

13.7.2 Déneigement des rues à compter de l'hiver 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Serge et Marcel Dubuc a annoncé à la Municipalité l'arrêt de son activité de déneigement des rues à la fin de la saison 2023-2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à émettre un appel d'offres pour le déneigement des rues à compter de l'hiver 2024-2025

ADOPTÉ

23-12-184

13.8 Réalisation travaux sur la structure du clocher

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la réalisation de travaux sur la structure du clocher pour un montant estimé à **76 100 \$** avant taxes par HBGC ingénieurs. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

23-12-185

13.9 Ferme Serge et Marcel Dubuc – Ajustement d'essence 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à payer **20 992.36 \$** taxes incluses à la Ferme Serge et Marcel Dubuc pour l'ajustement d'essence 2023. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

23-12-186

13.10 Factures Eurovia Québec Construction inc. – Asphaltage Chemin Rivière-des-Fèves Nord

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à payer les factures d'Eurovia Québec Construction inc. pour un montant total de **633 580.22 \$** taxes incluses pour l'asphaltage du Chemin Rivière-des-Fèves Nord. Ce montant est financé à partir de programme TECQ 2019-2023.

23-12-187

13.11 Facture Lignes Maska – Scellement des fissures

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à payer la facture de Facture Lignes Maska pour un montant total de **17 246.21 \$** taxes incluses pour le scellement des fissures. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

14. Rapport des élus

15. Rapport du directeur général

16. Varia :

23-12-188

16.1 TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux numéro 5

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 5 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 5, tel qu'elle lui a été présentée, comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ

23-12-189

16.2 Embauche nouveau pompier

CONSIDÉRANT la démarche de recrutement de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier durant les derniers mois;

CONSIDÉRANT le contrat de travail du service de sécurité incendie en vigueur présentement (2019-2026);

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur le directeur du service des incendies Philippe Thibault.

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser l'embauche de monsieur Jonathan Ste-Marie à titre de pompier recrue.

ADOPTÉ

23-12-190

16.3 Gestion et coordination des comités de bénévoles

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la gestion et la coordination des bénévoles soient strictement réservées aux élus de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

17. Deuxième période de questions du public

18. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21 h 01.

Lucien Thibault,
Maire

Charles Whissell,
Directeur général